

# La formation d'assistant familial



## Les missions de l'assistant familial

L'assistant familial permanent est un travailleur social reconnu à part entière dont les missions se définissent ainsi :

- ▶ assurer au quotidien une permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative auprès de l'enfant accueilli,
- ▶ favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil en fonction de ses besoins, de son âge, en lien avec les autres membres de l'équipe psycho-sociale,
- ▶ aider cet enfant à grandir, à trouver son équilibre et son autonomie,
- ▶ l'accompagner dans ses relations avec sa propre famille.

L'action de l'assistant familial s'inscrit dans un projet éducatif global qui nécessite généralement l'intervention d'autres professionnels dans le domaine psychologique ou socio-éducatif. Son implication et sa participation au sein d'une équipe pluridisciplinaire font partie intégrante de sa mission.

Il exerce une profession définie et réglementée pour l'accueil permanent de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans, à son domicile.

L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale.

## La formation de l'assistant familial

Dans un objectif de meilleure professionnalisation des assistants familiaux, la loi du 27 juin 2005 (décret d'application du 30/12/05 et arrêté du 14/03/06) renforce l'obligation de formation en allongeant sa durée à 240 heures (précédée des 60 heures de stage employeur). Elle porte création du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (D.E.A.F.) qui atteste de leurs compétences professionnelles.

## Un partenariat entre l'ETSUP / Espace-Enfance et le CESAP Formation

Face aux problématiques spécifiques de l'accueil de l'enfant handicapé, polyhandicapé ou malade, l'ETSUP / Espace-Enfance et le CESAP Formation s'associent pour élargir le regard sur la prise en compte des besoins de ces enfants, en favorisant, au cours de cette formation, le travail à partir de situations liées à l'expérience du quotidien. Ce dispositif de formation, conforme au référentiel de formation des assistants familiaux et validé par la DRJSCS se veut adapté aux préoccupations des professionnels qui accueillent des enfants handicapés, polyhandicapés ou malades.

## 1. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION /

La formation d'une durée totale de 240 heures réparties sur deux années s'articule autour de trois grands domaines de compétences qui structurent le référentiel de formation :

- ▶ DC1 ▶ accueil et intégration de l'enfant dans sa famille,
- ▶ DC2 ▶ accompagnement éducatif de l'enfant et de l'adolescent,
- ▶ DC3 ▶ communication professionnelle.

## 2. OBJECTIFS DE LA FORMATION /

Les principaux objectifs conçus sont les suivants :

- ▶ reconnaître et approfondir la particularité de l'accueil, au sein de la famille d'accueil, d'un enfant séparé de la sienne,
- ▶ mieux repérer et intégrer les contextes législatif et juridique de la Protection de l'Enfance ainsi que les cadres institutionnel et administratif des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein desquels s'inscrit son action,
- ▶ questionner ce qu'il peut en être de l'histoire singulière de cet enfant, ce qui se joue, se rejoue au sein de la famille d'accueil,
- ▶ approfondir sa connaissance de l'enfant (de la naissance à la fin de l'adolescence), affiner son sens de l'observation, sa sensibilité d'écoute pour mieux communiquer avec lui, favoriser les liens entre les membres de la famille d'accueil et l'enfant accueilli,
- ▶ acquérir des repères théoriques et d'analyse aidant à élaborer les situations vécues, les difficultés rencontrées, les résonances émotionnelles perçues,
- ▶ partager son expérience avec d'autres assistants familiaux,
- ▶ conforter son identité professionnelle, sa place, son rôle d'assistant familial. Se situer au sein d'équipes pluri-professionnelles autour du projet éducatif individualisé pour l'enfant,

# La formation d'assistant familial



- ▶ apprendre à mettre en forme et à transmettre ses observations, ses questionnements sur le quotidien de la vie de l'enfant, dans le respect de sa parole.

## 3. CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION /

Etre assistant familial agréé, en situation d'emploi après signature d'un contrat d'embauche.



RÉFÉRENCE ▶ 2008

Formation en partenariat avec l'ETSUP Espace Enfance



COORDINATION ▶

Geneviève BEZY

SECRETARIAT ▶

Jabeen HUSSAIN

LIEU DE FORMATION ▶

CESAP Formation,  
62 rue de la glacière,  
75013 PARIS.

DÉBUT DE LA FORMATION ▶

Promotion 2012 - 2014 ▶  
Janvier 2012

POUR TOUTE INFORMATION,  
CONTACTER

Jabeen HUSSAIN

TEL ▶ 01 53 20 68 54

E-MAIL ▶ [jhusain@cesap.asso.fr](mailto:jhusain@cesap.asso.fr)